



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2000

Cinquante-cinquième session

Point 182 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.56/Rev.1)]

55/162. Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 55/2 du 8 septembre 2000,

Ayant examiné la Déclaration du Millénaire,

Constatant avec satisfaction que, pour la première fois dans l'histoire, des chefs d'État et de gouvernement se sont réunis en si grand nombre à New York pour un sommet, à l'heureuse issue duquel ils ont adopté la Déclaration du Millénaire,

Soulignant qu'il y a lieu, aux niveaux national, régional et international, de maintenir la volonté politique manifestée au Sommet du Millénaire et d'entretenir la dynamique qui y a été lancée, afin de concrétiser les engagements pris,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer des principes directeurs en vue de l'application de la Déclaration du Millénaire,

Guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Soulignant qu'il importe d'adopter une démarche systématique et équilibrée en matière d'application et de suivi,

1. *Demande* que soit adoptée une démarche intégrée, coordonnée, globale et équilibrée pour l'application de la Déclaration du Millénaire aux niveaux national, régional et international;

2. *Estime* que c'est aux gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité, tant individuelle que collective, des mesures à prendre et de la suite à donner à la Déclaration du Millénaire;

3. *Demande* à l'ensemble des organismes des Nations Unies d'aider les États Membres de toutes les façons possibles à appliquer la Déclaration du Millénaire;

4. *Décide* de tirer le meilleur parti possible, aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, des structures et mécanismes existants, des manifestations prévues et de ses prochaines sessions extraordinaires, ainsi que des conférences et rencontres sur les thèmes connexes, et prie le Président de l'Assemblée générale d'assurer le suivi de ces processus;

5. *Prie* ses grandes commissions de veiller à tenir compte des résultats du Sommet du Millénaire dans leurs travaux;

6. *Appelle* tous les organes, organisations et organismes compétents des Nations Unies à participer au suivi du Sommet, et invite les institutions spécialisées et les organisations apparentées au système des Nations Unies à renforcer et adapter leurs activités, programmes et stratégies à moyen terme, selon qu'il conviendra, pour tenir compte de la suite à donner au Sommet;

7. *Invite* les commissions régionales, agissant en coopération avec les organisations intergouvernementales régionales et les banques de développement régionales, à suivre les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration du Millénaire;

8. *Prie* les organismes des Nations Unies de prendre des mesures pour répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique et pour intensifier l'ensemble des activités qu'ils mènent sur ce continent, en vue de renforcer l'appui qu'ils apportent à l'action menée pour éliminer la pauvreté et parvenir au développement durable, à la lutte contre les maladies et les pandémies, au processus de prévention des conflits et à la consolidation de la démocratie;

9. *Se rend compte* que la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire exigera qu'on y consacre des ressources et un financement adéquat aux niveaux national, régional et international, et que des ressources financières supplémentaires seront nécessaires, en particulier pour l'Afrique et les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

10. *Prie* les organes compétents d'examiner dans les meilleurs délais comment l'application de la Déclaration du Millénaire devrait se situer par rapport au processus budgétaire biennal et au plan à moyen terme;

11. *Prie* le Secrétaire général d'assurer une coordination à l'échelle du système pour aider à mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire, et l'invite à trouver, dans le cadre du Comité administratif de coordination, des façons novatrices de renforcer la coopération et la cohérence à travers l'ensemble du système des Nations Unies;

12. *Invite* les institutions de Bretton Woods à participer activement à la mise en œuvre du Sommet et à son suivi et à renforcer leur coopération avec d'autres éléments du système des Nations Unies afin d'appliquer la Déclaration du Millénaire de façon cohérente;

13. *Invite* l'Organisation mondiale du commerce à contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire;

14. *Demande* que soient renforcés les partenariats et la coopération avec les parlements nationaux, de même qu'avec la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, comme prévu dans la Déclaration du Millénaire, afin de faire en sorte qu'ils contribuent à la mise en œuvre de celle-ci;

15. *Prie* les institutions spécialisées, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce de la tenir informée de la façon dont elles contribuent à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire;

16. *Prie* les responsables des manifestations et conférences mentionnées au paragraphe 4 ci-dessus de la tenir informée de la contribution apportée à la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire;

17. *Demande à nouveau* que les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire soient évalués régulièrement;

18. *Prie* le Secrétaire général d'établir sans tarder des orientations à long terme et des points de repère pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire dans les organismes des Nations Unies, et de les lui présenter à sa cinquante-sixième session;

19. *Prie également* le Secrétaire général d'établir un rapport exhaustif tous les cinq ans, complété par des rapports annuels sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, conçus comme suit:

a) Il conviendrait qu'y figure l'ensemble des buts et engagements concrets énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ce qui n'empêcherait pas de présenter dans chaque rapport annuel un examen plus approfondi d'un ou deux des domaines visés par la Déclaration;

b) Il conviendrait à cet égard que tous les rapports soient axés principalement sur les résultats obtenus et les jalons qui ont été posés, qu'y soient relevées les lacunes constatées dans l'application de la Déclaration du Millénaire et définies les stratégies permettant d'y remédier, et qu'on y mette l'accent sur les questions intersectorielles et les thèmes polyvalents touchant le développement et la paix et la sécurité;

c) Il conviendrait que les travaux de tout le système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce y soient pris en compte;

d) Il faudrait que les principes qui régissent l'établissement des rapports soient étudiés en vue d'aboutir à un système plus cohérent et mieux intégré;

20. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session la question intitulée «Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire».

*85^e séance plénière
14 décembre 2000*